



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 116433

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'intégration complète des études de sage-femme dans le système LMD européen. Les études de sage-femme se font en cinq ans dont une année en commun avec la première année de médecine. Pour autant, il n'existe ni passerelle professionnelle ni accès direct à la recherche. De plus, le rapport Thuilliez sur l'intégration des professions médicales dans le système LMD ne reconnaît les études de sage-femme qu'à un niveau bac + 3. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre quant aux revendications des étudiants sages-femmes et s'il compte y répondre favorablement, c'est-à-dire intégrer intégralement cette filière à l'université ainsi que délivrer le diplôme national de master en concomitance avec celle du diplôme d'État.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités, garant de la qualité des soins, est particulièrement attentif à la formation des professionnels de santé et à son contenu, notamment pour les sages-femmes, compte tenu de leur rôle essentiel au sein du système de santé. La réflexion engagée avec les organisations représentatives des professions concernées dans le cadre de la mise en place du dispositif licence-master-doctorat (LMD) doit permettre le maintien de la délivrance d'un diplôme d'État qui, seul, donne l'autorisation d'exercer. Parallèlement, l'attribution par les universités d'un grade licence, master ou doctorat autorisera, selon les règles qui régissent l'enseignement supérieur, la poursuite des études et ouvrira ainsi de nouvelles possibilités d'évolution de carrières. Un comité de pilotage vient d'être mis en place, commun au ministère chargé de la santé et à celui chargé de l'enseignement supérieur, pour oeuvrer à la rénovation des programmes de formation des différents professionnels de santé et permettre leur reconnaissance dans le dispositif européen LMD. La réflexion sur le programme des sages-femmes est, dans ce cadre, prioritaire et d'ores et déjà engagée.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116433

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 735

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2253